ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027 - (N° 3210)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° II-CF1663

AMENDEMENT

présenté par
M. Blanchet

ARTICLE 58

ETAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	36 000 000
Livre et industries culturelles	0	34 000 000
TOTAUX	0	70 000 000
SOLDE	-70 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous demandons à l'État de s'appliquer l'effort qu'il demande aux Français. Le présent amendement réduit d'environ 10 % les crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles » : 70 M€ en crédits de paiement sur les 712,5 M€ ouverts par le projet de loi de finances pour 2027. La baisse s'applique à due proportion des crédits ouverts sur chaque action de chaque programme de la mission.

Cette baisse s’inscrit dans un paquet global de 16,6 milliards d’euros d’économies en crédits de paiement : des réductions de 10 % portant sur vingt et une missions du budget général, la défense et l’enseignement scolaire étant préservés. Le Gouvernement vise un déficit public de 5,0 % du PIB en

2027, après 5,4 % attendus en 2026, et une dette de 121,7 % du PIB : un redressement de cette ampleur ne peut pas reposer sur quelques secteurs.

Sur le terrain, on nous le dit sans cesse : quand chacun contribue et qu'on le démontre, l'effort devient acceptable. Nos concitoyens ne comprennent pas que certains en soient exemptés alors qu'on leur demande déjà beaucoup. L'équilibre budgétaire est l'affaire de tous : ce n'est pas le montant seul qui compte, c'est la force du geste d'exemplarité. D'où une règle simple, lisible et identique pour toutes les politiques publiques, plutôt qu'une économie demandée à quelques lignes.